

**Intervention de la Roumanie à l'occasion de la session «Haut Niveau» de
l' Onzième Congrès des Nations Unis sur la prévention du crime et la
justice pénale**

*Madame KIBEDI Katalin Barbara,
Secrétaire d' Etat au Ministère de la Justice*

**Monsieur le Président,
Vos Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Je suis honorée de m' adresser à vous à l'occasion du Onzième Congrès des Nations Unis pour la Prévention du Crime et la Justice Penale.

Permettez-moi, tout d' abord, de transmettre les remerciements de la délégation roumaine au Gouvernement de la Thaïlande pour l'acueil chaleureux à Bangkok et pour l' extraordinaire hospitalité. Egalement, je veux remercier aux institutions des Nations Unis pour le bon travail accompli afin de préparer les activités du Congrès.

Mesdames et messieurs,

La Roumanie accorde une attention particulière à la prévention et au combat du crime, et, à cet égard, **la réforme du système de justice pénale** afin de mieux répondre aux nouveaux défis du crime transnational organisé représente une priorité absolue pour notre Gouvernement.

Mon pays veut contribuer activement aux efforts de la communauté internationale pour la prévention et le combat du crime organisé, du terrorisme et de la corruption. Nous avons ratifié la **Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé et ses trois Protocoles**, ainsi que toutes les Conventions pertinentes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la coopération judiciaire internationale en matière pénale, y compris le deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, le Protocole additionnel à la Convention pénale contre la corruption, le Protocole amendant la Convention européenne sur la suppression du terrorisme et la Convention sur la cyber-criminalité.

La Roumanie considère **l'intensification de la coopération internationale** comme le seul moyen efficace de combattre le crime organisé transnational et le terrorisme.

En tant que pays qui sera membre de l'Union Européenne – demain on va signer le Traité d'adhésion – la Roumanie s'associe à la position exprimée par le représentant de la Présidence luxembourgeoise de l'Union. Mais il ne s'agit pas de nous associer seulement de point de vue formel. La Roumanie est convaincue

elle-même que **le principe de la reconnaissance mutuelle** doit constituer la pierre angulaire de la coopération judiciaire en matière pénale.

D' ailleurs, la **nouvelle loi sur la coopération judiciaire internationale en matière pénale**, qui est entrée en vigueur l' année dernière, est gouvernée par le principe de la reconnaissance mutuelle, en transposant les plus nouveaux instruments de coopération adoptés au niveau de l' Union Européenne, y compris la **decision-cadre du 13 juin 2002 sur le mandat d' arrêt européen et les procédures de remise entre les Pays membres de l' Union Européenne**. Les dispositions sur le mandat d' arrêt européen seront appliquées effectivement à partir de la date de l' adhésion de la Roumanie à l' Union Européenne.

Mesdames et messieurs,

Le terrorisme est une menace globale qui suppose une réponse commune des Etats.

La Stratégie Nationale pour la Prévention et le Combat du Terrorisme souligne l' impérative de mettre en oeuvre l' engagement politique de la Roumanie de combattre le terrorisme, en prenant des mesures adéquates afin de contribuer activement aux efforts internationaux dans ce domaine.

La Roumanie a déjà ratifié toutes les douze Conventions des Nations Unies sur le combat du terrorisme. L' année passée, **on a ratifié parmi les premiers dix pays le Protocole amendant la Convention européenne sur la suppression du terrorisme**.

La Loi sur la cooperation judiciaire internationale en matiere penale **reponds aux exigences de la Resolution 1373 — 2001 du Conseil de Securité des Nations Unis.**

Le nouveaux Code penale, qui va entrer en vigueur en 2006, contient un titre special sur **les crimes et le delicts du terrorisme**, y compris le **financement du terrorisme.**

En outre, une **loi speciale sur la prevention et le combat du terrorisme a été adopte en décembre 2004**, en organisant le **Système Nationale pour la Prevention et le Combat du Terrorisme.** Une **Direction pour les Poursuites du Crime Organisé et du Terrorisme** a été constitué dans le cadre du Parquet auprès la Haute Cour de Cassation et de Justice.

Afin de mieux répondre à la necessité de prevenir le financement du terrorisme et d' harmoniser complètement la legislation interne avec la Directive no. 2001/ 97/EC, un projet de loi sur la **modification de la loi sur la prevention et le Combat du Blanchiment d' argent** a été deja approuvé par le Gouvernement et soumis au Parlement afin d' etre adopté.

Les autorités roumaine competentes disposent maintenant d' un cadre juridique complexe qui permet à la Roumanie de contribuer aux efforts internationaux pour la prevention et le combat du terrorisme.

Il faut egalement mentioner que la Centre Regional SECI et le Sécetariat de SPOC (L' Initiative du Pacte de Stabilité contre le Crime Organisé) ont les sièges à Bucarest.

La Roumanie a un point de contact pour Eurojust et participe aux activités du Réseau Judiciaire Européen. Un Réseau Judiciaire Roumain a été également constitué.

Nous avons conclu un Accord avec l' Europol et on va prochainement signer un Accord avec Eurojust, afin de nommer un magistrat de liaison auprès Eurojust. En outre, des nombreux accords bilatéraux sur le combat du crime organisé et du terrorisme, ainsi que des traités sur l' extradition et sur l' entraide judiciaire en matière pénale ont été conclus.

Mesdames et messieurs,

Le 30 Mars, le Gouvernement de la Roumanie a approuvé la nouvelle **Strategie Nationale Contre la Corruption 2005-2007**, qui envisage de prevenir et combattre la corruption par la réforme de la legislation et par la mise en oeuvre rigurèuse du cadre juridique, par cohèrence et stabilité legislative et par la consolidation institutionnelle des principaux organs qui ont des competences importants dans ce domaine.

La Strategie Nationale Contre la Corruption est basée sur les engagements assumés par la Roumanie durant les negotiations d' adhesion à l' Union Européenne. Ses domaines prioritaires sont: **1. Prevention, transparence et education; 2. Combat de la corruption; 3. Coordination interne et cooperation internationale.**

La Roumanie a signé la Convention de l' ONU contre la corruption à Merida, en Décembre 2003, lors de l'ouverture à la signature, et l'a déjà ratifié l' année dernière. Maintenant, le Gouvernement roumain va insister sur la mise en

oeuvre complète des dispositions de la Convention de Merida dans la législation interne.

Cher participants,

L' i mportance des droits de l' homme comme valeur fondamentale de la démocratie et d' Etat de Droit a déterminé la justice pénale d' aller plus loin des méthodes repressives et d' assimiler des nouvelles dimensions, basées sur la justice réparatrice. A cet égard, la réintégration sociale des infracteurs et la protection des victimes du crime, notamment des personnes les plus vulnérables – les enfants, les femmes, les minorités - se trouvent parmi les priorités de la réforme de la justice pénale, comme partie de la réforme de la justice roumaine. La nouvelle **Strategie de la reforme du systeme judiciare**, approuvée également par le Gouvernement le 30 Mars 2005, accorde une attention spéciale à la justice réparatrice.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs,

La délégation roumaine soutient la Déclaration Finale du Congrès et assure encore une fois les participants de la volonté de la Roumanie de participer activement aux efforts de prévention et de combat du crime.

Je vous remercie pour votre aimable attention.